

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
1 39 34

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

OBJET : Aide exceptionnelle à l'investissement en faveur des communes sinistrées par les incendies de l'été 2016 - 7ème répartition.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Les incendies de l'été 2016 ont touché gravement plusieurs communes de notre Département et dévasté des milliers d'hectares.

Face à l'ampleur des dégâts, le Département a souhaité mobiliser une aide financière exceptionnelle de 1 M€ pour aider les communes sinistrées.

Devant les difficultés rencontrées par les communes pour finaliser leurs plans de financement, le service départemental des communes a pris, à ma demande, l'initiative d'une coordination financière entre notre collectivité, la Région et la Métropole d'Aix-Marseille-Provence. Cette coordination a permis de débloquer les dossiers.

Parallèlement, les services de l'Etat ont été saisis sur la nécessité de donner une suite rapide aux demandes de certaines communes qui souhaitent bénéficier d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) sur leur territoire.

Cette procédure leur permettrait d'intervenir avec cohérence et efficacité sur l'intégralité des massifs incendiés, y compris sur les propriétés privées sur lesquelles les propriétaires ne réalisent pas les remises en état. De plus cette DIG leur permettrait de percevoir aussi des subventions publiques pour ces travaux sur des terrains privés, ce qui n'est pas le cas actuellement.

En effet, sans une déclaration d'intérêt général des travaux, l'aide du Département ne peut se limiter qu'aux seules propriétés communales ou celles pour lesquelles les communes disposent d'une convention de gestion, à l'exemple des terrains du Conservatoire du Littoral.

Six répartitions, pour un montant total de 2 017 596 €, ont été effectuées par les commissions permanentes des 16 décembre 2016, 31 mars, 30 juin, 17 octobre, 15 décembre 2017 et 29 juin 2018 au bénéfice des communes des Pennes-Mirabeau, Châteauneuf-les-Martigues, Ensues-la-Redonne, Martigues, Rognac et Vitrolles.

Il convient aujourd'hui d'examiner une septième répartition pour le dossier restant de la commune des Pennes-Mirabeau qui a été complété.

L'incendie du 10 août 2016 a détruit près de 109 ha sur le territoire de la commune des Pennes-Mirabeau.

Les terrains communaux incendiés sont situés lieudits chemin des Vanades, Cité Haute en Provence, plateau des Barnouins, ravins de la Cardeline, route de la Décharge, Clos Palmyre, Pas des Lanciers, Vallons Kléber, la Grande Colle et pourtour de la piste.

La commune des Pennes-Mirabeau prévoit de réaliser des travaux de restauration (abattage de bois brûlés, création de fascines).

Le coût global de cette opération est estimé à 229 201 €HT.

Le plan de financement envisagé par la commune est le suivant :

- Conseil Départemental 13.....137 521 €HT (60%)
- Autofinancement communal.....91 680 €HT (40%)

Le montant de cette demande d'aide exceptionnelle à l'investissement sollicitée par la commune des Pennes-Mirabeau s'élève à 137 521 € sur une dépense subventionnable de 229 201 € HT, conformément au détail joint en annexe 1.

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL